



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



06909



Distr. LIMITEE

II/IG.156/6
18 août 1971

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : FRANCAIS/
ANGLAIS

Stage de formation aux méthodes d'enquête industrielle
Dakar (Sénégal), 13-24 septembre 1971

also: 10/WG.156/3

ROLE DES ENQUÊTES INDUSTRIELLES DANS LA MISE AU POINT
D'UN SYSTEME DE STATISTIQUES INDUSTRIELLES

Document présenté par
le Secrétariat de l'ONUDI

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. NATURE DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES TYPES OU DE BASE	3
III. DONNEES RETENUES POUR LES ENQUETES INDUSTRIELLES PAR PAYS	7
IV. COMPARAISON ENTRE LES INFORMATIONS RECUEILLIES POUR LES ENQUETES INDUSTRIELLES ET CELLES FIGURANT DANS LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES TYPES	11
V. CONTRIBUTION APPOREE PAR LES ENQUETES INDUSTRIELLES AUX STATISTIQUES INDUSTRIELLES	12

I. INTRODUCTION

1. Les enquêtes industrielles, telles qu'elles sont définies aux fins du présent stage de formation, sont à la fois gros consommateurs et grands fournisseurs de données statistiques. En effet, les enquêtes industrielles ont notamment pour objet de rassembler des données nouvelles et celles-ci peuvent, à leur tour, être utilisées pour élaborer de nouvelles séries de statistiques industrielles. Les données ainsi rassemblées varient beaucoup selon l'ampleur de l'enquête. L'ONUDI, par exemple, envoie souvent en mission de courte durée (de trois à six mois) des équipes d'économistes, de statisticiens et d'ingénieurs chargées d'étudier la situation et les perspectives des industries manufacturières dans les pays en voie de développement. En pareil cas, l'équipe d'enquête doit utiliser principalement les renseignements existants et il n'est pas prévu de procéder à un rassemblement systématique de données nouvelles. En revanche, une enquête sur l'industrie d'un pays peut consister en une étude exhaustive du secteur manufacturier en vue de déterminer ses caractéristiques et les résultats déjà acquis. Cette enquête peut englober non seulement des données sectorielles mais aussi des données par établissement industriel, recueillies à l'occasion de visites attentives dans des usines. En ce cas, il est fort possible que l'on puisse mettre au point de nouvelles séries de données industrielles.

2. On fera tout d'abord rapidement le point des statistiques industrielles types ou de base; puis on examinera les données rassemblées au cours d'enquêtes industrielles par pays, et enfin on étudiera la mise au point de nouvelles séries statistiques à partir des matériaux rassemblés pour les enquêtes industrielles. Le présent document n'a pas pour objet d'étudier les méthodes utilisées pour cette mise au point, mais d'illustrer le genre d'informations industrielles qui doit, et peut, être rassemblé de façon permanente après l'achèvement d'une enquête industrielle.

II. NATURE DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES TYPES OU DE BASE

3. De nombreux pays publient des statistiques annuelles de leur secteur industriel. Théoriquement, ces statistiques devraient concerner les activités de tous les établissements industriels; mais le plus souvent on se borne à rassembler des données sur les

établissements importants et à utiliser ces données pour établir des estimations pour l'ensemble du secteur. Prenons pour exemple les statistiques que rassemble chaque année le Bureau de statistique des Nations Unies par le moyen de son questionnaire sur les statistiques industrielles générales. Les rubriques figurant dans ce questionnaire sont énumérées ci-après :

a) Classification d'après les groupes de la CITI^{1/} (3 et 4 chiffres)

CITI

- 210 Extraction du charbon
- 220 Production de pétrole brut et de gas naturel
- 230 Extraction des minerais métalliques
- 290 Extraction d'autres minéraux
- 311-312 Industries alimentaires
- 313 Fabrication des boissons
- 314 Industries du tabac
- 321 Industries textile
- 3211 Filature, tissage et finissage des textiles
- 322 Fabrication d'articles d'habillement, à l'exclusion des chaussures
- 323 Fabrication des chaussures, à l'exclusion des chaussures en caoutchouc vulcanisé ou moulé et des chaussures en matière plastique
- 324 Industries du cuir, des articles en cuir et en succédanés du cuir, et de la fourrure, à l'exclusion des chaussures et des articles d'habillement
- 331 Industries du bois et fabrication d'ouvrages en bois et en liège, à l'exclusion des meubles
- 332 Fabrication de meubles et d'accessoires, à l'exclusion des meubles et accessoires faits principalement en métal
- 341 Fabrication de papier et d'articles en papier
- 3411 Fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton
- 342 Imprimerie, édition et industries annexes

^{1/} Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, ST/STAT/SER.M/4/REV.2, Publication des Nations Unies, New York, 1969.

- 351 Industrie chimique
- 3511 Industrie chimique de base, à l'exception des engrais
- 3513 Fabrication des résines synthétiques, matières plastiques et fibres artificielles, à l'exclusion du verre
- 352 Fabrication d'autres produits chimiques
- 3522 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments
- 353 Raffinerie de pétrole
- 354 Fabrication de divers dérivés du pétrole et du charbon
- 355 Industrie du caoutchouc
- 356 Fabrication d'ouvrages en matière plastique non classés ailleurs
- 361 Fabrication des grès, porcelaines et faïences
- 362 Industrie du verre
- 369 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 371 Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier
- 372 Production et première transformation des métaux non ferreux
- 381 Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel
- 382 Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques
- 3825 Fabrication de machines de bureau, de machines à calculer et de machines comptables
- 383 Fabrication de machines, appareils et fournitures électriques
- 3332 Fabrication de matériel et d'appareils de radio, de télévision et de télécommunications
- 334 Construction de matériel de transport
- 3841 Constructions navales et réparation des navires
- 3843 Construction de véhicules automobiles
- 3845 Construction aéronautique
- 305 Fabrication de matériel médico-chirurgical, d'instruments de précision, d'appareils de mesure et de contrôle, non classés ailleurs, de matériel photographique et d'instruments d'optique
- 390 Autres industries manufacturières
- 410 Electricité, gas et vapeur
- 4101 Electricité pour l'éclairage et la force motrice
- 420 Installations de distribution d'eau et distribution publique de l'eau.

b) Données à fournir pour chaque groupe de la CFI

- 1) Nombre d'unités statistiques (établissements)
- 2) Nombre total de personnes occupées
- 3) Nombre de salariés
- 4) Traitements et salaires versés aux salariés
- 5) Nombre d'heures de travail effectuées par les ouvriers
- 6) Quantité d'électricité consommée
- 7) Production brute aux prix courants
- 8) Valeur ajoutée aux prix courants
- 9) Formation brute de capital fixe aux prix courants (augmentation annuelle).

4. Le questionnaire établi à l'intention des pays développés comprend en outre les rubriques ci-après :

- 10) Indemnités venant s'ajouter aux traitements et salaires versés aux salariés
- 11) Nombre d'ouvriers
- 12) Traitement et salaires versés aux ouvriers
- 13) Coût des marchandises reçues ou consommées et paiement pour services industriels reçus
- 14) Coût des matériaux et des fournitures
- 15) Coût des combustibles et de l'électricité consommés
- 16) Formation brute de capital fixe aux prix courants (machines et autre matériel)
- 17) Valeur des stocks aux prix courants (total)
- 18) Valeur des stocks aux prix courants (matériaux, combustibles et fournitures)
- 19) Valeur des stocks aux prix courants (travaux en cours)
- 20) Valeur des stocks aux prix courants (produits finis).

5. Les rubriques 1 à 9 figurent généralement dans les statistiques industrielles de beaucoup de publications statistiques mais pas nécessairement pour toutes les branches d'industrie énumérées plus haut. Même dans les pays développés, il n'est pas toujours facile de se procurer les données correspondant aux rubriques 10 à 20.
6. La Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies a formulé des recommandations en vue d'un système plus vaste de statistiques industrielles (Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, ST/STAT/SER.II/48, New York, 1963). Les questionnaires types conçus à cet effet pour les pays développés et les pays en voie de développement sont reproduits en appendice. Il n'y a pas de différence fondamentale entre ces deux questionnaires et le questionnaire sur les statistiques industrielles générales. Les recensements industriels de 1953, 1958 et 1963, dont la coordination était assurée par la Commission de statistique n'avaient pas une portée plus vaste que ces questionnaires. En somme, pour la plupart des pays développés et des pays en voie de développement, les statistiques industrielles types comportent des données correspondant aux rubriques 1 à 9, mais les données correspondant aux rubriques 10 à 20 ne sont rassemblées que dans un petit nombre de pays développés seulement.

III. DONNÉES RETENUES POUR LES ENQUÊTES INDUSTRIELLES PAR PAYS

7. La nature des informations collectées diffère considérablement d'une enquête industrielle à l'autre selon la portée et l'objectif de celles-ci. Lorsque les enquêteurs sont plus ou moins limités aux données existantes, la collecte ou l'évaluation porte en général sur les éléments statistiques suivants :

- 1) Renseignements économiques généraux
 - a) Statistiques du revenu national et séries statistiques connexes
 - b) Transports et services publics
 - c) Main-d'oeuvre (effectifs, niveaux de qualification, formation)
 - d) Echanges extérieurs et balance des paiements
 - e) Ressources naturelles

2) Données industrielles

- f) Production industrielle, valeur ajoutée et coût des facteurs matériels
 - i) niveau sectoriel (groupes de la CFTI)
 - ii) produits
 - iii) capacité de production
- g) Emploi industriel
 - i) au niveau sectoriel
 - ii) main-d'oeuvre
 - iii) rémunération par niveau de qualification
- h) Investissements
 - i) investissements nationaux et étrangers dans l'industrie
 - ii) réglementation et politiques en matière d'investissements
- i) Relations inter-industries
 - i) estimation des intrants pour la fabrication des principaux produits industriels
 - ii) tableaux entrées-sorties (si disponibles)
- j) Plans et politiques de développement pour le secteur des industries manufacturières
- k) Données internationales de référence et données pertinentes se rapportant à d'autres pays
- l) Projections de variables telles que la demande (intérieure et extérieure) la consommation et la production; ces projections sont établies à partir des statistiques mentionnées ci-dessus, en appliquant divers coefficients d'élasticité et en utilisant des méthodes économétriques.

8. Lorsqu'il s'agit d'enquêtes industrielles de grande envergure menées au niveau des établissements, l'éventail des renseignements collectés est beaucoup plus large. Ces enquêtes contiennent généralement les éléments d'information suivants :

1) Production manufacturière

- a) Valeur brute de la production
- b) Valeur des ventes (sur le marché intérieur et à l'exportation)
- c) Variations des stocks
- d) Coûts des matières premières utilisées (locales et importées)
- e) Traitements et salaires
- f) Intérêts versés
- g) Amortissements
- h) Loyers
- i) Impôts et taxes
- j) Profits et pertes
- k) Valeur ajoutée (brute).

2) Coût de la production

- a) Matières premières (locales et importées)
- b) Emballages (locaux et importés)
- c) Pièces de rechange et fournitures nécessaires pour l'entretien (locales et importées)
- d) Combustibles et énergie
- e) Facteurs de production autres que ceux figurant ci-dessus de a) à d)
- f) Services
 - i) sous-traitances
 - ii) autres services fournis par des tiers.

- g) Main-d'oeuvre
 - i) effectifs des employés et ouvriers
 - ii) effectifs des ingénieurs et de la main-d'oeuvre qualifiée, semi-qualifiée et non qualifiée
 - iii) traitement et salaires versés aux ouvriers et au personnel des différents degrés de qualifications
 - h) Autres dépenses : amortissements, intérêts versés, impôts, etc.
- 3) Actif et passif
- a) Passif (capital, provisions et réserves, dettes à long terme, exigibilités)
 - b) Actif
 - i) immobilisations (évaluées à leur prix d'achat) : terrains, bâtiments, machines et équipements, etc.
 - ii) fonds de roulement, stocks, actif liquide.
- 4) Production
- Volume de la production, capacité maximale, ventes, variations des stocks.
- 5) Consommation de matières premières et d'énergie
- a) Matières premières (locales et importées)
 - b) Énergie (combustibles et électricité).
- 6) Renseignements techniques
- a) Machines et matériel (nombre, types, âge, état)
 - b) Technologie (types de procédés, degré d'automatisation, contrôle de la qualité, normalisation, licences étrangères)
 - c) Agencement des machines et des installations
 - d) Spécifications techniques des produits.

IV. COMPARAISON ENTRE LES INFORMATIONS RECUEILLIES POUR LES ENQUÊTES INDUSTRIELLES ET CELLES FIGURANT DANS LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES TYPES

9. Les enquêtes industrielles peuvent comporter ou non la collecte directe de données concernant les établissements, selon les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles les données sont rassemblées dans les pays intéressés. Si les enquêtes qui ne sont pas effectuées au niveau des établissements reposent en grande partie sur les statistiques industrielles types existantes, elles peuvent cependant fournir des renseignements supplémentaires sur les produits fabriqués et les techniques employées dans le secteur des industries manufacturières, ainsi que sur les relations interindustries et les projections. Dans ce cas, les données proviennent de données résultant d'une analyse ou d'un traitement.

10. Les enquêtes industrielles complètes effectuées directement au niveau des établissements donnent un éventail beaucoup plus large de renseignements et sont plus détaillées que les statistiques industrielles types. Parmi les caractéristiques importantes de ces enquêtes, on peut citer les suivantes :

- a) La production est enregistrée aussi bien par produit que par secteur et par destination;
- b) Les intrants matériels sont également enregistrés par produit, avec indication de leur origine (ressources intérieures ou importées);
- c) La main-d'oeuvre est ventilée par catégories de qualification;
- d) L'enquête donne une évaluation de la capacité maximale de production;
- e) Les investissements en capitaux fixes sont présentés par catégories : terrains, immeubles, machines et équipements;
- f) L'enquête donne des informations sur le fonds de roulement et les stocks;
- g) Elle en donne également sur diverses catégories de coûts (production, ventes, entretien et réparation, etc.);
- h) Des informations d'ordre technique sont rassemblées sur le matériel et les équipements (types, âge, état, etc.).

11. De plus, l'analyse et le traitement des données permettent de tirer des enquêtes industrielles effectuées au niveau des établissements diverses informations relatives aux produits, aux établissements ou aux sous-secteurs. Certaines données de ce type sont particulièrement utiles pour l'analyse et la programmation du développement industriel :

- i) Productivité du travail;
- j) Rapport capital/travail et capital/production;
- k) Relations interindustrielles;
- l) Utilisation de la capacité;
- m) Coûts unitaires de production;
- n) Part des importations dans le volume de la production;
- o) Renseignements divers intéressant la gestion : bénéfice par ouvrier, rapport ventes/stocks; rapport frais d'entretien et de réparation/immobilisations, etc.

V. CONTRIBUTION APPORTÉE PAR LES ENQUÊTES INDUSTRIELLES AUX STATISTIQUES INDUSTRIELLES

12. Les statistiques industrielles types ont pour principal objectif de fournir des renseignements sur la nature et le niveau de l'activité industrielle. Ces renseignements qui ont trait au nombre, au type et à la situation géographique des unités industrielles ainsi qu'au volume de la production, à l'emploi et aux investissements, sont particulièrement utiles pour observer, analyser et diriger l'évolution de l'activité industrielle.

13. Dans bien des pays en voie de développement, il est fréquent que la collecte des données ne porte pas sur les éléments principaux des systèmes de statistiques industrielles types énumérés aux points 1 à 9 de la section II ci-dessus, et encore moins sur les données complémentaires correspondant aux points 10 à 20. De plus, il est souvent impossible de se fier aux renseignements disponibles, car les séries périodiques ne sont pas complètes, les années de base sont modifiées sans que l'on fasse de raccords avec les estimations antérieures, les statistiques par produits sont rares, etc.

14. Dans ces conditions, on ne peut se fonder sur les données existantes pour établir les enquêtes industrielles, et il faut donc recueillir les renseignements au niveau de l'établissement. Les enquêtes par établissement, même limitées à la collecte de données précises portant, pour une seule année, sur des éléments tels que la production, la valeur ajoutée, l'emploi et la formation brute de capital fixe, peuvent constituer un point de départ pour un système de statistiques industrielles de base. En prenant comme référence les résultats d'une enquête détaillée par établissement, on peut établir des séries périodiques fondées sur des enquêtes usuelles (ou plus fréquentes) intéressant les secteurs-clés, les établissements et les produits, conduites selon la méthode de l'échantillon stratifié. Ainsi pourrait-on, à partir des estimations figurant dans une enquête industrielle, déterminer par extrapolation la production du secteur des industries alimentaires en suivant l'évolution de quelques produits importants et en comparant les résultats obtenus avec les indications concernant le volume des matières premières importées. Ces estimations pourraient être corrigées au bout d'un certain temps (cinq ans) à l'aide d'une autre enquête industrielle ou d'une enquête de type "recensement".

15. Outre les avantages qu'elles présentent lorsqu'il s'agit de combler les lacunes et de constituer un ensemble de données industrielles dans des pays à systèmes statistiques peu développés, les enquêtes industrielles peuvent jouer un rôle important pour l'établissement de certains types de statistiques particulièrement intéressants pour l'analyse et la programmation du développement industriel. Par leur contenu, les statistiques industrielles types semblent être principalement axées sur la régulation de l'activité économique. Cela peut correspondre aux besoins des économies développées. En revanche, ce qu'il faut surtout aux pays en voie de développement, ce sont des renseignements de nature à faciliter l'orientation et la promotion du développement industriel et économique.

16. A cet égard, on peut se servir des enquêtes industrielles pour établir de nouvelles séries de données servant à la programmation industrielle, qui peuvent être incorporées dans des statistiques industrielles types. Par exemple, les données relatives à la production et à l'emploi sont des éléments de statistiques types se rapportant au passé. Or, ce qui intéresse le planificateur, c'est de savoir ce que seront l'emploi et la production dans l'avenir, c'est-à-dire de disposer de moyens statistiques lui permettant de suivre en permanence la formation du capital, l'utilisation des capacités de production, la productivité, la demande et les relations

interindustrielles. Ce type de renseignements peut être obtenu à l'aide d'une enquête industrielle effectuée à un moment donné, puis extrapolé au moyen d'estimations et de projections. Les données ainsi acquises deviendraient alors partie intégrante du système statistique et pourraient être corrigées tous les cinq ans par une nouvelle enquête industrielle au niveau de l'établissement.

17. Les pays en voie de développement ayant un système de statistiques industrielles bien au point devraient commencer à constituer certaines des séries mentionnées ci-dessus. Celles-ci devant surtout servir au diagnostic et à la planification au niveau sectoriel, il faut qu'elles soient suffisamment détaillées (classes et groupes de la CIFI).

APPENDICE

Le présent appendice contient deux tableaux indiquant les catégories de données à rassembler et à publier pour les statistiques industrielles types. Ces tableaux, qui concernent :

- a) Les pays qui ont un système de statistiques industrielles au point,
- b) Les pays qui commencent à établir un système de statistiques industrielles,

sont tirés de la publication des Nations Unies intitulée "Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles", Série M, No 43, New York 1969.

La déduction de 10% appliquée si les données de la rubrique B. 4 sont obtenues par sondage. Voir la note 10/.

Il est recommandé de donner une priorité de premier rang en ce qui concerne les données d'activité et elles sont utilisées pour le calcul de l'indice de la production industrielle.

Il est recommandé de noter le nombre de salariés occupés pendant différentes périodes de la période de l'enquête (rubrique B. 2). Cette rubrique peut également être relevée directement sur les enquêtes peu fréquentes et les enquêtes spéciales.

Il est recommandé de noter le "nombre moyen de salariés", le "nombre de propriétaires à temps partiel" et le "nombre de travailleurs familiaux" pendant une certaine période de la période de l'enquête (rubriques B. 4, B. 5, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9). Si le nombre moyen de salariés autres que les ouvriers (rubrique B. 4, 2) n'est pas connu chaque année, on peut utiliser à la place le nombre de salariés autres que des ouvriers occupés pendant une période donnée (rubrique B. 1, 1) ii).

Cette priorité ne veut que pour la quantité de matières reçues ou utilisées dans les cas où les données sont nécessaires pour le calcul d'indices de la production industrielle. En outre, on pourra recueillir les données sur la valeur des matières reçues et utilisées si l'on en a besoin pour calculer des indices de prix de gros.

Il est recommandé de classer cette catégorie de données selon le type d'activité dépendant de la manière dont les données sont recueillies et utilisées pour le calcul des indices de la production industrielle.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément cette rubrique si elle est d'une importance négligeable.

Il peut être utile de faire les enquêtes plus fréquentes que les enquêtes annuelles, et de recueillir des données que sur la quantité d'électricité achetée ou vendue.

En ce qui concerne les petits établissements, les données de cette catégorie doivent être recueillies qu'après des établissements qui sont classés dans la branche de l'électricité.

En ce qui concerne les grands établissements, on supputera les données de cette catégorie en ajoutant la quantité achetée à la quantité produite et en déduisant la quantité vendue à d'autres unités (rubriques E. 1. plus E. 2. moins E. 3). Pour les petits établissements, on peut supposer que la quantité vendue est négligeable et considérer simplement que la consommation est égale à la quantité achetée (rubrique E. 1).

Cette rubrique comprend les frais de communication et les paiements pour services juridiques, assurance et publicité, ainsi que le coût de services spécialisés analogues. Il se peut que l'on ne puisse pas obtenir certains de ces chiffres que la base de l'établissement et il faudra opérer un choix dans la pratique.

Il est recommandé de noter le coût des biens d'équipement neufs et du coût des biens d'équipement usagés, déduction faite de la valeur des biens d'équipement usagés vendus (rubriques E. 1. plus E. 2. moins E. 3).

- 20/ La puissance installée équivant soit à la puissance des moteurs primaires qui n'entraînent pas de générateur électrique plus celle de tous les moteurs électriques, soit à la puissance de tous les moteurs primaires plus celle des moteurs électriques actionnés par de l'électricité achetée. En raison du fait qu'il est difficile de distinguer les moteurs électriques actionnés par de l'électricité achetée, il est souvent préférable d'utiliser la première méthode de calcul. On n'a pas alors à tenir compte de la source d'énergie.
- 21/ Les stocks de marchandises achetées expressément pour être revendues peuvent être indiqués dans la rubrique K. 1 ou la rubrique K. 2, ou, s'ils sont importants, peuvent constituer une rubrique d'appoint.
- 22/ Ne concerne pas les établissements des industries extractives ni de la production d'électricité.
- 23/ Cette rubrique ne concerne généralement pas les établissements de la tranche de l'électricité.
- 24/ Pour les branches d'activité dans lesquelles les "commandes reçues" sont un indicateur important, il est recommandé de recueillir en priorité de premier rang les données qui concernent les expéditions.
- 25/ Y compris la valeur des biens d'équipement produits par les établissements pour leur propre usage.
- 26/ Cette priorité ne vaut que pour la quantité des produits dont les données sont nécessaires pour le calcul d'indices de la production industrielle. En outre, on pourra recueillir des données sur la valeur des produits si l'on en a besoin pour calculer des indices de prix.
- 27/ Aux fins des statistiques industrielles, cette catégorie de données exclut les activités visées par la rubrique N.
- 28/ Les données de cette catégorie ne devraient être recueillies que pour certaines branches d'activité.
- * L'astérisque indique qu'il n'est pas nécessaire, aux fins des statistiques internationales, de publier le renseignement considéré.

B. Données devant être rassemblées et publiées par les pays qui commencent à établir un système de statistiques industrielles

60. Le tableau de la présente section renferme des recommandations destinées aux pays qui commencent à établir un système de statistiques industrielles ou dont le système n'est pas encore très élaboré. Il va sans dire que tous les pays aspireront à adopter un jour ou l'autre les recommandations complètes qui sont présentées dans le tableau 1, mais un ensemble d'objectifs provisoires est nécessaire. Cet ensemble est une version modifiée et abrégée des recommandations complètes.

62. Les recommandations formulées dans le tableau qui va suivre ont trait à des catégories de données moins nombreuses que celles du tableau 1, et, pour certaines catégories de données, la collecte recommandée est moins fréquente ou moins prioritaire. Par exemple, comme on peut le voir en comparant les tableaux, le tableau 2 ne mentionne pas les catégories de données suivantes: "Cotisations versées par les employeurs aux caisses de sécurité sociale, de retraite et autres systèmes analogues concernant leurs salaires"; "Coût total des biens d'équipement usagés"; "Valeur totale des biens d'équipement usagés, venus"; "Puissance installée"; "Equivalent énergétique des combustibles reçus ou consommés"; "Coût des services non industriels fournis par des tiers"; "Impôts indirects et subventions"; et "Sommes reçues d'autres unités pour services non industriels fournis". Ces recommandations moins ambitieuses pour les pays intéressés veulent tenir compte de leurs ressources limitées et des difficultés que présente le rassemblement des données.

63. Les explications données concernant les têtes de colonnes 6 à 11 du tableau 1 (voir les paragraphes 58 et 59) valent également pour le tableau 2.

64. Comme il a été dit au sujet du tableau 1 (voir le paragraphe 60) des recommandations peuvent être présentées pour le classement des données selon certaines caractéristiques de l'établissement en sus de celles qui sont mentionnées dans les têtes de colonnes 2 à 11. Il s'agit du régime de propriété et de la situation géographique de l'unité.

Tableau 2 (suite)

Catégorie de données	Demandes statistiques à rassembler dans										
	Les emplois peu fréquents			Les emplois communs			Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/			Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
C. Recensement et salaires											
1. Traitements et salaires versés pendant la période de l'emploi :		1			1			1	1	1	2
a) Aux heures		1			2			1	1	2	2
b) Aux autres salaires		1			2			1	1	2	2
2. Coût des marchandises vendues en comptant les salaires pour services effectués dans les établissements de l'emploi :		1			1			1	1	1	
1. Coût des matières et des fournitures dont :			1		2			1	1	2	
a) Quantité et coût de certains matériaux et fournitures importantes											2/
2. Coût des combustibles			1		2			1	1	2	
3. Coût des marchandises destinées à être remplacées en l'outillage			2		2			1	1	2	
4. Coût des travaux effectués sans contrat en à la condition par ailleurs habituellement pendant la période de l'emploi			2		2			2	2	2	
5. Coût des travaux de réparation et d'entretien effectués par d'autres établissements pendant la période de l'emploi			2		2			2	2	2	

3/ Les données statistiques à classer d'après le type d'activité dans

1. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

2. Les emplois communs

3. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

4. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

5. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

6. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

7. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

8. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

9. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

10. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

11. Les emplois plus fréquents que les emplois communs 3/

Tableau 2 (suite)

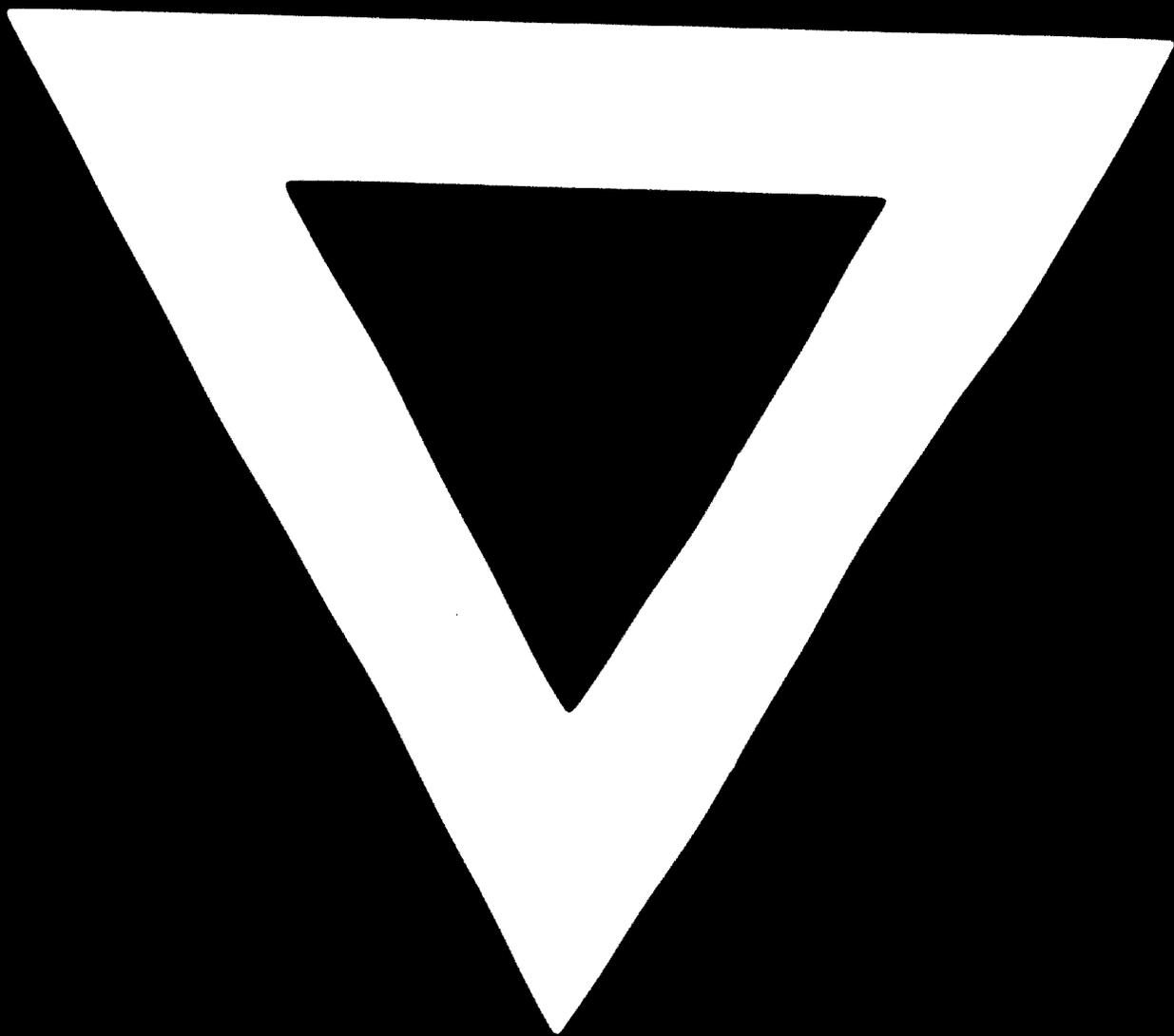
Catégorie de données	Statistiques à mémoriser dans										Statistiques à classer d'après le type d'activités dans	
	Les entreprises par régions	Les entreprises familiales	Les entreprises pour les grandes unités	Les entreprises familiales	Les entreprises pour les grandes unités	Les entreprises familiales	Les entreprises pour les grandes unités	Les entreprises familiales	Les entreprises pour les grandes unités	Les entreprises familiales		
1. Valeur des marchandises vendues et produites en quantité et valeur de certains produits importants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2. Valeur des marchandises achetées en quantité et valeur de certains produits importants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3. Somme des dépenses d'achat de biens et services par les entreprises familiales	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
4. Somme des dépenses d'achat de biens et services par les entreprises familiales	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
5. Somme des dépenses d'achat de biens et services par les entreprises familiales	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

NOTES CONCERNANT LE TABLEAU

- 1/ La portée recommandée pour les enquêtes est la suivante : industries extractives, industries manufacturières, électricité, gaz et chauffage central, 2, 3 et 4 de la (ITI). Il est recommandé d'utiliser comme unité statistique l'établissement ou une unité analogue à l'établissement telle que l'unité fonctionnelle. Voir les paragraphes 5 à 8.
- 2/ Aux fins des statistiques internationales, toutes les catégories de données rassemblées, à l'exception de celles qui sont classées dans une colonne, devraient être publiées. Les catégories de données à publier (qui figurent dans les colonnes 2 à 11) devraient être publiées conformément à la classification d'établissements proposée. Certaines catégories de données doivent (I, 4 a) et (H, 4 b); E, 4; I; et J) sont également comprises dans la liste et ne figurent que dans les colonnes "à classer" (c'est-à-dire 1 à 11). Pour les classifications suggérées dans les rubriques du tableau, l'autre classement, si possible, à savoir, selon le régime de propriété et selon la situation géographique.
- 3/ Dans les enquêtes plus fréquentes que les enquêtes annuelles, les catégories de données servant notamment à calculer des indices de la production et de l'emploi. Les différentes catégories de données auront, en tant qu'indicateurs, une importance qui variera selon l'industrie. L'indicateur de base usuel est certes la quantité de produits finis et de matières premières employées, mais d'autres indicateurs tels que le nombre d'heures de travail effectuées, l'électricité consommée, etc., peuvent être importants dans certaines industries. Il s'ensuit que les catégories de données recommandées et l'ordre de priorité indiqué à leur sujet varient avec les particularités de chaque pays.
- 4/ Dans les enquêtes plus fréquentes que les enquêtes annuelles, le classement par type d'activité des établissements et des catégories de données recueillies doit normalement être le même que dans l'enquête annuelle. Dans ce cas, il n'est pas recommandé de recueillir, dans les enquêtes plus fréquentes que les enquêtes annuelles, des renseignements sur le type d'activité (rubrique A. 1).
- 5/ Cette rubrique peut être supprimée si la rubrique B. 4 est relevée directement. Voir la note 7.
- 6/ Il n'est recommandé de recueillir ces données dans les enquêtes plus fréquentes que les enquêtes annuelles que si on les utilise dans le calcul des indices de la production industrielle.
- 7/ Calculé d'après le "nombre de salariés occupés pendant différentes périodes de la période de l'enquête" (rubrique B. 2). Cette rubrique peut également être relevée directement dans les enquêtes peu fréquentes et les enquêtes annuelles.
- 8/ Cette recommandation ne vaut que pour la quantité de matières reçues ou utilisées lorsque les données sont nécessaires pour le calcul d'indices de la production industrielle.
- 2/ La nécessité de classer cette catégorie de données selon le type d'activité dépendra de la manière dont ces données sont recueillies et utilisées pour le calcul des indices de la production industrielle.

- 10) Il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément cette rubrique si elle est d'une importance négligeable.
- 11) Si ce qui concerne les petits établissements, les données de cette catégorie ont besoin d'être recueillies qu'après des unités qui sont classées dans la branche de l'électricité.
- 12) Si ce qui concerne les grands établissements, on supputera les données de cette catégorie en calculant la quantité achetée à la quantité produite et en déduisant la quantité vendue à d'autres unités (rubriques E. 1 plus E. 2 moins E. 3). Pour les petits établissements, et pour suppler, dans les enquêtes peu fréquentes, où la quantité vendue est négligeable et considérer simplement que la consommation est égale à la quantité achetée (rubrique E. 1).
- 13) Ne concerne pas les établissements des industries extractives ni de la production d'électricité.
- 14) Cette rubrique ne concerne évidemment pas les établissements de la branche de l'électricité.
- 15) Y compris la valeur des biens d'équipement produits par les établissements pour leur propre usage.
- 16) Cette recommandation se veut qu'en ce qui concerne les produits dont les données sont nécessaires pour le calcul d'indices de la production industrielle.
- 17) L'électrique indique qu'il n'est pas nécessaire, aux fins des statistiques internationales, de publier le renseignement ci-dessus.





76. 06. 30